LA REVUE DU VIN DE FRANCE

LA REVUE DU VIN DE FRANCE

larvf.com

BORDEAUX INSOLIT

Le premier panoran des vins blancs se

Vous fêtez 30, 40, 50 ou 60 a

Les meilleurs flac des millésimes en

Mad

Offrez-v des centena

SPÉCIAL ARMOIRES À VINS

Clos Rougeard et Bonneau du Martray

Rachats en série dans le vignoble

EXCLUSIF

LE SCANDA DES PESTICI

- Notre enquête dans le vignoble
- Six bordeaux e champagnes ana en laboratoire

Rouges et rosés

PROVENCE

70 cuvées authentiques à goûter en 2017

De Tournus à Saint-Vérand

Le pays où est né le roi chardonnay

L'AVIS DU JURISTE

"Vin naturel", une mention prisée mais floue

Depuis plusieurs années et l'explosion de la mode du bio, les vins "nature" ou "naturels" suscitent un engouement croissant de la part des amateurs de vin. Mais au fait, de quoi parle-t-on exactement ?

Contrairement aux vins bio, définis légalement et soumis à un contrôle (lire La RVF n° 591), le vin "naturel" n'est pas encadré juridiquement et relève donc d'une démarche personnelle, presque philosophique du viticulteur.

Une absence de normes que tente de combler l'Association des vins naturels (AVN). Née en 2011, elle regroupe 50 vignerons auxquels elle fixe un cahier des charges minimal.

Selon cette "charte du vin naturel", le vin naturel doit être issu de vignobles cultivés en bio ou en biodynamie. Les vendanges doivent être manuelles et, pour la vinification, seules les levures indigènes sont autorisées.

En outre, aucune des techniques à même de modifier le travail du raisin n'est autorisée et le viticulteur n'a pas le droit d'ajouter d'intrants. Enfin, seules les très légères doses de sulfites produites naturellement lors de la fermentation sont tolérées.

En revanche, la dénomination "vin naturel" sur les étiquettes est souvent mal perçue par les vignerons dits "conventionnels". Beaucoup d'entre eux considèrent que cette mention sous-entend que leurs vins ne le sont pas… Des négociations sont donc en cours entre l'AVN et l'Inao afin de réussir à définir et à encadrer juridiquement la notion sympathique, mais encore très imprécise, de "vin naturel".

Jean-Baptiste Thial de Bordenave
Directeur du département LexWine au cabinet Inlex IP Expertise

VINS ET VINTAGE

L'étoile allemande de Vincent et Catherine Lumpp

P. Genet

À Givry, vignoble prisé des rois de France, les Lumpp fêtent une excellente récolte 2016 au volant de leur coupé à la marque étoilée.

« *Le vin ça vit, la mécanique aussi !* » Vincent Lumpp est passionné par les deux depuis sa jeunesse. Aujourd'hui, il est aussi intarissable sur les fûts en chêne des Vosges, dont le grain plus fin que ceux de l'Allier donne selon lui un tanin plus rond à ses givrys Premiers crus, que sur la mécanique de ses deux 2 CV ou de ses deux Traction. « *C'est le même plaisir de préserver un patrimoine, l'Histoire, celle du givry, vin préféré d'Henri IV, comme celle de l'automobile.* »

En 1976, à 23 ans, il se lançait en replantant des vignes dans la propriété de son grand-père, industriel à Lyon, puis en 2011 sur le Clos du Cras Long, aux arômes fumés, et plus récemment sur les deux hectares en monopole du très minéral Clos Saint Paul.

Aujourd'hui son fils Baptiste se prépare à reprendre les neuf hectares du domaine. L'assurance pour Vincent de pouvoir faire des

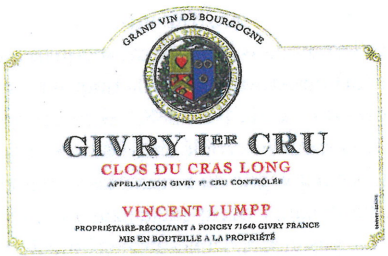

virées au volant de la plus confortable de ses voitures, un coupé Mercedes 280 CE de 1973 racheté en 1996 à un oncle.

« *Un vrai régal ! Entre le ronronnement du 6 cylindres de 2,8 l et la suspension moelleuse, on se croirait à bord d'un bateau* », reconnaît son épouse Catherine qui garde le souvenir d'un mémorable tour de Suisse. À moins que ce soit un jour à bord d'une nouvelle acquisition : « *Mon rêve serait la Lincoln Zéphyr décapotable du capitaine Haddock dans les Sept boules de cristal !* » • **Philippe Genet**